

Vill'infos



Café Citoyen - 26 juin 2026

Le mot du maire
Les réunions du conseil municipal
Les infos des associations
Informations diverses

Bulletin Municipal
3ème trimestre 2026
N°127

Bonnes vacances



Chers Villois et Villoises,

Bonjour à toutes et à tous!

Je vous souhaite un très bel été !

Avec du soleil, mais pas trop non plus, la canicule fatigue nos personnes vulnérables, je vous demande donc toute votre vigilance envers votre voisinage, votre famille ou vos amis.

Tout signe de faiblesse, doit vous amener à contacter la mairie et/ou les urgences.

On pense bien à s'hydrater et à rester au frais, chez soi, durant les heures les plus chaudes, dans la mesure du possible. On n'oublie pas la crème solaire, le brumisateur et la casquette pour nos enfants.

Un registre des personnes vulnérables est ouvert en mairie, ne pas hésiter à nous contacter, pour rajouter une personne sur ce registre, qui nous permet d'être encore plus attentif et prévenant envers ces personnes.

Je tenais à remercier chaleureusement, tous les Villois(es) présents à notre tout premier Café Citoyen, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, qui est venu répondre à vos interrogations.

En ce qui concerne les travaux communaux :

Nous avons enfin reçu l'accord de subvention de l'Etat que nous attendions tous, concernant les travaux de la rue de l'Eglise !

L'appel d'offres va pouvoir être lancé et les travaux devraient commencer avant la fin de l'année.

Profitez-bien de vos vacances, avant la rentrée de nos enfants, qui pour nous, est une triste nouvelle puisque c'est une nouvelle fois, à Ville qu'une classe a été fermée ! Je remercie tout de même les parents d'élèves pour l'élan que cela a suscité et les démarches entreprises (banderoles, pétition...).

Ville reste et restera un territoire engagé !

En vous souhaitant bonne lecture de cette nouvelle édition du Vill'infos.

Le Maire, Philippe BARBILLON

L'été nous emporte, les vacances nous délassent...

« Existe-t-il vacances plus profondes que de prendre congé de soi-même ? »
d'Amélie Nothomb *Le Fait du Prince* (2008)



**Le mot du
mairie**



Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en **JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE 2010** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne. Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : **service-public.fr**

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

Recherche Service Civique

L'école de Passel est à la recherche d'un jeune de 18 à 25 ans pour un contrat en service civique qui commencerait en septembre. Salaire 600 euros environ.

Les horaires sont ceux de l'école :
(8H35 - 11H55 et 13H55 - 16H45)

Nous voudrions quelqu'un ayant le baccalauréat.
Les connaissances jusqu'au CM2 doivent être parfaitement maîtrisées : tables, les 4 opérations , lecture

Nous recherchons quelqu'un qui travaillera avec nous en contact direct avec les enfants : gestion d'un atelier , aide à la réalisation du travail ...

Contact par mail : ce.0601025n@ac-amiens.fr

La Directrice de l'école de Passel
Elisabeth CHEVALLIER



Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public

**le LUNDI et le VENDREDI
de 18h30 à 19h30**

Vous pouvez aussi nous contacter :

mairie@villinfos.fr

03 44 09 24 04

**En raison des congés annuels,
le secrétariat de mairie sera fermé
le lundi 13 juillet 2026 et
du 7 au 28 août 2026**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

M. Barbillon au 06 80 60 51 76,

M. Carton au 06 18 36 12 01,

Mme Pont au 06 08 15 82 75,

M. Isaac au 06 86 71 51 80,

Mme Martin-Parente au 06 88 43 89 43.



Etat Civil

PACS :

**Léa TEIXEIRA PEREIRA DE SEQUEIRA et
Talita D'ARC RAMOS, le 10 avril**

Julien CHAUCHET et Emeline PASTOR, le 29 mai

Décès :

Didier POLY, le 7 mai



Médiathèque communale

La médiathèque est ouverte au public :

Le vendredi de 16h à 19h

Fermée au mois d'août 2026



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 26 juin 2026

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Christophe Carton - Marie-José Pont - Morgan Isaac - Mary Martin-Parente - Nathalie Colinet - Jean-François Pedotti - Robert Plée - Guy Illoul - Carole Crinon - Yoann Dejonghe - Mathieu Normand - Ingrid Carlier Castex - Margaux Crinon - Eva Vandenbossche, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Eva Vandenbossche.

Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 adopté à l'unanimité.

Bilans 2025 des associations

1- Présentation du bilan du Comité des Fêtes par la Présidente Cindy Cresson

Madame Cindy Cresson présente le bilan de l'année 2025.

Certaines soirées ont mieux marché que d'autres, la soirée année 80 a été un succès.

Pour 2026, d'autres idées seront à découvrir... comme peut-être une soirée cabaret ou une soirée des îles, à suivre.

Le P'tit marché s'essouffle, ne pas hésiter à y venir les mardis entre 17h30 et 19h30, vous avez également des mardis à thème « St Valentin, Mardi gras, Fête de la musique, Noël... »

L'animation « vin chaud » en fin d'année ayant été supprimée l'an passé, sera proposée au sein du marché amélioré de Noël.

Un Repair café a également été organisé en mars 2025.

Monsieur Morgan ISAAC, 3^{ème} Adjoint propose de l'organiser en même temps qu'un marché.

Madame Cindy CRESSON, Présidente du Comité des fêtes, n'est pas contre l'idée.

D'autres idées sont en cheminement, mais gardons un peu de secret 😊.

2- Présentation du bilan d'Histoire de... par la Présidente Nathalie Colinet

Madame Nathalie Colinet présente le bilan de l'année 2025.

Il n'y a pas assez de bébés lecteurs, cependant, le loto, les marches historiques, la randonnée en calèche, la fête du livre et le concert gospel se sont très bien passés, très appréciés.

Elle présente également ses nouvelles idées pour 2026 :

- ⇒ une sortie à Paris (visite de la cité des sciences et de l'industrie et balade en bateau-mouche), le dimanche 20 septembre 2026 (sur réservation avant le 10 août),
- ⇒ une animation pour octobre rose (décoration des arbres de l'école en tricot rose), le dimanche 4 octobre avec balade historique et une collecte entièrement reversée au profit de l'association de la lutte contre le cancer du sein.
- ⇒ le dimanche 21 mars 2027, il y aura une nouvelle fête du livre.

3- Présentation du bilan des Galopins et du Foyer Rural par Mary Martin-Parente

Madame Mary Martin-Parente reporte le bilan des Galopins, à la prochaine réunion, faute de temps (la réunion étant trop proche de la kermesse).

Madame Mary Martin-Parente présente le bilan de l'année 2025 pour le Foyer Rural qui s'amuse bien ! (Zumba, Danse Tahitienne, Badminton, Ping-pong). Malheureusement, trop peu d'inscrits en 2025 pour ces activités qui s'essoufflent...

Le Foyer Rural a donc décidé pour la prochaine saison 2026/2027 de ne pas reconduire d'activités sportives mais pense à organiser des sorties culturelles (zoo, musée...)

Laissons-leur le temps de la réflexion... A suivre.

4- Présentation du bilan des Chasseurs par le Président Yoann Dejonghe

Monsieur Yoann Dejonghe présente le bilan de l'année 2025 pour les Chasseurs ainsi que les activités effectuées.

5- Présentation du bilan des Pêcheurs, de la Compagnie d'Arc et des Gais-Ville-à-Joie par Morgan Isaac, 3^{ème} Adjoint délégué aux associations

Monsieur Morgan Isaac présente le bilan de l'année 2025 pour Les Pêcheurs et ses diverses activités.

Puis le bilan de l'année 2025 de la Compagnie d'Arc et des Gais-Ville-à-Joie, associations qui se portent bien.

Madame Nathalie Colinet, Conseillère municipale, explique qu'il y a un mur qui est à terre et que cela devient dangereux, il faudrait le remonter prochainement.

Suite aux bilans des associations, *Monsieur Morgan ISAAC, 3^{ème} Adjoint, propose, lors de la cérémonie des vœux du maire, de mettre, chaque année, une association à l'honneur qui viendrait présenter son association.*

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Fête Communale 2026

Madame la Présidente du Comité des Fêtes, Cindy Cresson, présente au conseil municipal, l'organisation pour la fête communale qui aura lieu du 8 au 10 août 2026. Le thème des aubades sera « Les Pays ».

Brocante 2026

Madame la Présidente du Comité des Fêtes, Cindy Cresson, présente au conseil municipal, le déroulement de la journée brocante, qui aura lieu le dimanche 6 septembre 2026 de 8h à 18h. **Les inscriptions auront lieu les vendredi 28 et 31 août, entre 18h30 et 19h30, à la mairie de Ville.**

Acceptation de recette – Comité des Fêtes Electricité P'tit Marché

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 194.00€ du Comité des Fêtes de Ville, concernant le remboursement de l'électricité des commerçants du P'tit Marché.

Renonciation d'une Indemnité de Fonction d'Elu

Vu la demande formulée, par courrier du 4 mai 2026, par Monsieur le 3^{ème} Adjoint, Morgan ISAAC demandant à renoncer à son indemnité de fonction d'élu de la commune de Ville, dans son intégralité.

Considérant que Monsieur Morgan ISAAC a été désigné 4^{ème} Vice-Président à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, Délégué au Développement Économique, au Commerce et à l'Artisanat, le 15 avril 2026 et que sa charge de travail ne lui permettra pas de tenir pleinement ses fonctions d'adjoint comme il le souhaiterait.

Considérant qu'il a décidé de rester 3^{ème} Adjoint de la commune de Ville, en étant présent et actif au maximum car selon ses dires « son engagement en tant qu'adjoint reste inchangé » mais sans tenir les permanences de mairie et en siégeant essentiellement aux réunions liées à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et aux diverses commissions où il a été nommé.

Considérant qu'il perçoit une indemnité de Vice-Président à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, et qu'il ne souhaite pas cumuler cette indemnité avec son indemnité d'adjoint malgré qu'il en ait le droit.

Considérant que la commune ayant décidé de passer à quatre adjoints au lieu de trois adjoints, comme pour les précédents mandats, et ceci afin de mieux répartir les délégations de fonction et afin de conserver la parité.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que Monsieur Morgan ISAAC permet d'ajuster les indemnités allouées aux élus comme pour les précédents mandats sans alourdir le budget communal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **salue cette intégrité exemplaire** d'un élu qui souhaite faire avancer la commune de Ville et la Communauté de Communes du pays Noyonnais, sans compromettre l'équilibre budgétaire de sa commune.
- ⇒ décide d'accepter la renonciation du 3^{ème} Adjoint, à l'intégralité de son indemnité et d'ôter cette indemnité de l'enveloppe budgétaire allouée aux élus à compter du 1^{er} juillet 2026.

Attribution de l'indemnité de budget du Trésorier pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal de la demande présentée par M. Olivier NIVELLE, comptable public du Service de Gestion Comptable de Compiègne, pour l'exercice 2026. L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité : Décide d'attribuer à M. Olivier NIVELLE, Trésorier, l'indemnité forfaitaire de budget d'un montant de 30,49 € brut pour l'exercice 2026.

Proposition de membres siégeant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Délégué titulaire	Déléguée suppléante
Morgan ISAAC	Mary MARTIN-PARENTE

Rapport Annuel du Délégué du Service Assainissement – Année 2025

Monsieur le Maire présente le rapport du service assainissement, pour l'année 2025. Le conseil municipal approuve ce rapport, à l'unanimité.

Adoption du Rapport sur le Prix et Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2025 (RPQS)

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224 -5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

- Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :
- ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
 - DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Avenant N°1 au Contrat de Délégation de Service Public d'assainissement

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif a récemment fait l'objet de modifications, en 2024. Ces évolutions réglementaires impactent directement les obligations d'autosurveillance des collectivités et exploitants.

Nous concernant, l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 décembre 2024 précise dorénavant que les bilans d'autosurveillance doivent être réalisés conformément à un cahier des charges spécifiques encadrant les modalités de leur mise en œuvre.

Dans ce contexte réglementaire modifié, il revient aux collectivités d'organiser et de financer ces bilans d'autosurveillance. Afin de répondre à ces nouvelles exigences, il est convenu que le Délégué SUEZ Eau France assurera la réalisation du bilan réglementaire d'autosurveillance conformément aux dispositions du cahier des charges applicable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'inclure l'avenant N°1 au contrat de Délégation de Service Public du 19 décembre 2024.

Convention SPA – Renouvellement 2027/2028/2029

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat passé avec la SPA, pour les années 2027, 2028 et 2029. Les tarifs sont fixés comme suit :
2027 : 1.47 € par habitant, 2028 : 1.52 € par habitant, 2029 : 1.56 € par habitant.

Remboursement des frais d'électricité, engendrés par l'utilisation des bornes de la salle polyvalente, sur le compteur électrique du logement communal, aux locataires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que les bornes escamotables automatiques posées, en 2026, devant le portail de la salle polyvalente, sont raccordées au compteur électrique du logement communal (10, rue du château) afin de ne pas avoir à acheter un deuxième compteur.

Ce compteur est doté d'un sous-compteur qui permettra de rembourser l'électricité des bornes escamotables, aux locataires. Annuellement, en décembre, un remboursement sera effectué aux locataires, suivant la consommation affectée aux bornes escamotables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ce remboursement.

Projet de délibération fixant les modalités de gestion du Compte Epargne-Temps (CET) et convention financière de reprise en cas de changement d'employeur – Saisine du Comité Social Territorial (CST)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

D'instituer le compte épargne temps au sein de la commune de Ville et d'en fixer les modalités d'application de la façon suivante :

- ◆ **L'alimentation du CET :**
Le CET est alimenté selon les dispositions de l'article 3 du décret du 26 août 2004 par :
 - ⇒ Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement ;
 - ⇒ Les jours de repos compensateurs (heures supplémentaires, complémentaires...).

Le CET peut être alimenté dans la limite d'un plafond global de 60 jours.

- ◆ **Procédure d'ouverture et d'alimentation du CET :**
L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.
Le conseil fixe au **31 janvier**, date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande de l'agent concernant l'alimentation du C.E.T. Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆ L'utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service. Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.

Au-delà de 15 jours épargnés sur le C.E.T. au terme de l'année civile :

L'agent peut utiliser les jours excédant 15 jours épargnés, en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- ⇒ **Leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique RAFP** (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.);
- ⇒ **Leur indemnisation** selon la législation et la réglementation en vigueur (le décret N° 1135 du 26 novembre 2025 ouvre la possibilité de recourir au plafonnement du nombre de jours indemnisables épargnés dans un compte épargne-temps CET dans la fonction publique territoriale) de ce fait les jours indemnisables seront **plafonnés à 5 jours par an**.
- ⇒ **Leur maintien sur le CET.**

L'agent doit faire part de son choix au service gestionnaire du CET **avant le 31 janvier de l'année suivante.**

A défaut de décision, pour les agents titulaires affiliés à la C.N.R.A.C.L., les jours excédant 15 jours épargnés sont automatiquement pris en compte au sein du R.A.F.P.,

Pour les autres agents (agents non titulaires et agents titulaires affiliés à I.R.C.A.N.T.E.C.), ils sont **automatiquement indemnisés et plafonnés à 5 jours par an.**

Le projet de délibération est envoyé par saisine au Comité Social Territorial.

Bilan annuel 2025 des Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article 20 du décret N°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, dispose qu'« un bilan de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels est établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du Rapport Social Unique qui doit être présenté au Comité Social Territorial compétent. »

Le bilan annuel des Lignes Directrices de Gestion de la commune de Ville ainsi que la synthèse du Rapport Social Unique effectué le 9 juin 2026, sont envoyés au Centre de Gestion de l'Oise pour présentation au Comité Social Territorial, lors de la prochaine réunion.

Désignation d'un référent Ambroisie / Chenilles Concessionnaires

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que l'Ambroisie, les chenilles processionnaires ou la Berce du Caucase, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, nous sollicite, afin de désigner un référent communal, qui sera chargé de coordonner des actions locales de surveillance et de prévention.

Ce référent doit avoir une bonne connaissance du territoire, il sera accompagné par le service Santé Environnement de l'Oise afin d'assurer un suivi efficace des actions menées. Il sera l'interlocuteur principal de l'ARS.

Monsieur Yoann DEJONGHE, Conseiller municipal et Président de l'association de chasse de Ville, connaissant bien le territoire et déjà référent Lutte antivectorielle (moustique tigre), se propose, pour être également ce référent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne, Monsieur Yoann DEJONGHE, référent Ambroisie, Chenilles Processionnaires et Berce du Caucase pour la commune de Ville.

Questions diverses

Ecole climatisation

Suite à la canicule de juin et aux fermetures des écoles du RPI, le conseil municipal souhaite réaliser des devis pour climatiser l'école de Ville et mettre les crédits nécessaires au budget primitif 2027, si cela est possible. Voir également pour la mairie.

Bennes à verres

Madame Eva VANDENBOSSCHE, Conseillère municipale demande où seront déplacées les bennes à verres ?

L'emplacement actuel n'est qu'un emplacement provisoire, en effet ce n'est pas très appréciable visuellement, notamment par rapport à la proximité de l'église.

Les bennes à verres seront prochainement déplacées à côté du carpodrome (chemin des allées).

Réseau téléphonique

Les conseillers municipaux souhaitent faire un sondage dans le prochain vill'infos et sur intramuros afin de recueillir le pourcentage d'administrés qui ont une mauvaise réception du réseau téléphonique et par opérateurs. Ceci afin d'appuyer nos précédentes demandes d'aide à l'ARCEP concernant la couverture du réseau mobile de la commune de Ville. A suivre...



C'est pratique ! Service Public désormais sur TikTok !



Service Public fait évoluer ses formats et dispose d'un compte **TikTok**. Des sujets courts et pédagogiques qui peuvent vous aider à comprendre des thèmes parfois techniques.

On y trouve :

- Des informations officielles
- Des rappels importants
- Toutes les actualités administratives
- Des sujets axés pour les plus jeunes

N'hésitez pas à consulter cette source d'informations 100 % officielles.

- Compte TikTok officiel : [@service.public_gouv](https://www.tiktok.com/@service_public_gouv)

Café Citoyen - 26 juin 2026

Notre tout premier Café Citoyen, s'est tenu, le vendredi 26 juin 2026 et a consisté en un temps d'échange avec Monsieur le Sous-Préfet, Christian Guyard, qui nous a fait l'honneur de venir dans notre jolie petite commune rurale de Ville.

En mai 2025, un registre « Ecrire au Préfet » a été mis à disposition de tous, en mairie, afin de recueillir vos éventuelles questions sur des thèmes variés comme la sécurité (les violences intrafamiliales, les incivilités, les cambriolages), la sécurité routière, les harcèlements scolaires, les inondations et coulées de boues, l'urbanisme, les demandes de subventions, les logements insalubres, les divers services publics proposés en mairie ou toutes autres interrogations légitimes.

La démarche de « Café Citoyen » a pour but de privilégier un échange libre, dans un cadre convivial, afin de favoriser des échanges simples, concrets et constructifs pour notre commune.

Nous remercions les Villois(es) qui ont contribué à un dialogue riche et positif, pour nos problèmes du quotidien, sur le territoire de Ville.

Les thèmes abordés ont été nombreux :

-la sécurité routière et surtout l'incivilité routière (vitesse excessive des automobilistes mais aussi le problème récurrent des motocross qui exaspèrent le village)

⇒ *Des chicanes seront mises en place , rue de la mairie, pour une période d'essai, dans un premier temps.*

-l'installation illégale d'une caravane sur une parcelle privée qui crée des nuisances pour le voisinage (nombreux animaux, dégradation de clôture...)

⇒ *Un procès-verbal de non-respect des règles d'urbanisme sera établi prochainement au propriétaire du terrain qui a déjà été prévenu verbalement, les services vétérinaires seront contactés pour surveiller l'état de santé des animaux.*

-l'absence de couverture du réseau de téléphonie mobile

⇒ *Un sondage va être réalisé pour appuyer nos dossiers en cours. Dossiers qui vont être communiqués à Monsieur le Sous-Préfet, qui en fait la demande, afin de nous aider sur ce sujet.*

-la remise en cause de la suppression de la Taxe Foncière, impôt inégal qui ne s'applique pas à tous, comme auparavant avec la Taxe d'Habitation

⇒ *Un sujet porté par un choix politique qui n'est pas du ressort de Monsieur le Sous-Préfet.*

-l'avancement du Canal Seine-Nord-Europe et ses retombées économiques pour le territoire

⇒ *A l'automne, le canal devrait commencer à être creusé. Se pose la question de rechercher des parcelles, sur le territoire Noyonnais, pour y loger les travailleurs, dans des bungalows. Les gîtes ne seront pas assez nombreux pour les accueillir. De plus, la fermeture de la route de Larbroye, va ramener beaucoup de circulation sur la rue de la Pâturée.*

Monsieur le Sous-Préfet explique qu'il y a la « Maison du Canal » de Compiègne qui dispose d'une exposition permanente, qui présente le projet dans son ensemble et où l'on peut poser toutes ces questions sur le sujet.


Un cahier d'information est disponible à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et sera demandé prochainement par notre conseiller communautaire, pour Ville.







Vos papiers dans votre smartphone

France Identité vous permet d'accéder à vos titres d'identité tout en maîtrisant la diffusion de vos informations personnelles :

 Vos papiers d'identité toujours accessibles dans votre téléphone !

 Se connecter aux services publics sans identifiant ni mot de passe !

 Générer des justificatifs d'identité : plus besoin de photocopier sa CNI !



Vous devez avoir 18 ans et plus, et être détenteur de la nouvelle carte d'identité française (format carte bancaire). La version minimale du système de votre téléphone doit être iOS 16.6 ou Android 11.

Développée par [France Titres](#), l'application répond aux exigences du plus haut niveau de sécurité défini au niveau européen. Elle a été notifiée par la Commission européenne comme la solution française pour l'identité numérique, et s'inscrit comme le futur portefeuille d'identité numérique européen pour la France.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

La certification de l'identité numérique garantit un niveau de sécurité maximal, permettant de réaliser en ligne des démarches qui exigeaient auparavant une vérification physique. Aujourd'hui, France Identité propose deux principaux usages pour l'identité numérique certifiée :

FranceConnect+ : accès à des services très sécurisés comme :

- MonCompteFormation
- MaPrimeRénov
- INPI

Procuration de vote 100 % en ligne : plus besoin de se déplacer en commissariat ou gendarmerie.

Où faire certifier ?

L'ensemble des mairies permettant de faire une démarche de renouvellement de titres ont la possibilité de certifier votre identité numérique

L'identité numérique certifiée France Identité

Accédez à des démarches sensibles 100 % en ligne, en toute sécurité

Qu'est-ce que la certification de l'identité numérique ?

La certification de l'identité numérique France Identité permet de confirmer votre identité avec le niveau de sécurité le plus élevé. Elle est indispensable pour certaines démarches en ligne auparavant uniquement réalisables en personne (ex. : procuration de vote, accès à FranceConnect+).

Comment obtenir votre identité numérique certifiée ?

1. Créer votre identité numérique France Identité (via l'application).
2. Lancer la demande de certification depuis l'application.
3. Confirmer votre e-mail, entrer votre code personnel, puis lire votre CNI avec le NFC. L'application génère un QR code à présenter en mairie.
4. Rendez-vous en mairie (liste sur [rendezvouspasseport.gouv.fr](https://www.rendezvouspasseport.gouv.fr) ↗) avec :
 - votre carte d'identité,
 - votre téléphone,
 - le QR code à présenter à l'agent de mairie ou de consulat.

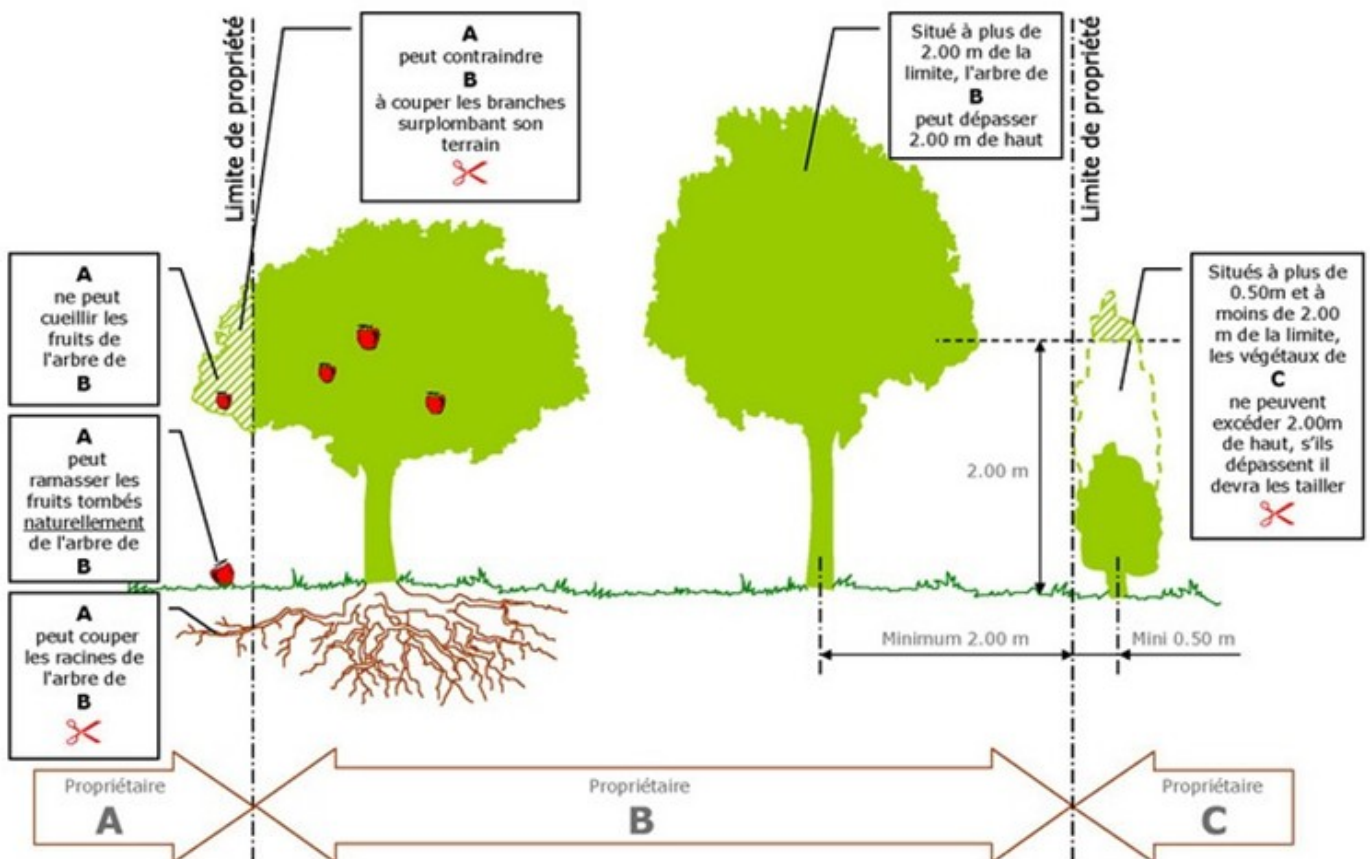
Sous 48 h, vous recevrez le résultat de votre demande de certification dans l'application et par e-mail.

RESPECT DE L'ESPACE PUBLIC

Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers. Le feuillage, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre ne doit pas dépasser la limite de propriété et ne doit pas s'étendre sur le domaine public.

La hauteur est limitée à 2 mètres.

Il est demandé aux propriétaires de tailler leur haie afin de pas gêner les usagers de l'espace public.



Bruits de voisinage

Suite à diverses plaintes, je me permets de vous rappeler la réglementation concernant les bruits de voisinage établie par la Loi N° 92-1444 du 31 décembre 1992 et par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 :

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Ces dispositions s'appliquent à tous les bruits de voisinage.

Sur les voies publiques (...) sont interdits tous les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit la provenance.

Pour les propriétés privées :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances, sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par les bruits gênants émanant des téléviseurs, électrophones, magnétophones, appareils HI FI, instruments de musique et appareils ménagers.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- **Les jours ouvrables de 8 h à 12h et de 13 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **Les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h**

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, et ceux qui en ont la garde, **sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.**



Un chien qui aboie longtemps, doit être rappelé par son propriétaire.

Veillez respecter votre voisinage !

Les excréments doivent être ramassés et les chiens gardés dans les propriétés.

LA COMPAGNIE D'ARC

Horaires dans la salle polyvalente :
 lundi 14h -16h, mercredi 13h30 - 15h

Bouquet Provincial de Chiry-Ourscamp le 17 mai dernier

Il a rassemblé 316 compagnies d'arc et près de 4000 archers venus en majorité de la Picardie mais aussi de la région Rhône-Alpes, du Pays basque...Nous étions en tête du défilé (drapeau n° 11) avec les compagnies de la Ronde du Vermandois. Anne-Marie Louvigny et Lilas Colinet ont porté le drapeau à tour de rôle. Le ciel a été clément tout au long du défilé mais la pluie est arrivée au milieu de la messe célébrée dans le parc en plein air (cf les photos)

Prochains tirs

Le lundi de Pâques l'oiseau est resté sur son perchoir, il faut donc jouer les prolongations pour tenter d'avoir un Roi ou un Roitelet cette année, ce sera le 14 juin. Le tir de la Connétable aura lieu à la mi-juillet et celui du Capitaine au mois d'août.

Nous pourrons participer aux tirs particuliers de la Ronde.

Equipe de France

Baptiste Addis, Thomas Chirault et Jean-Charles Valladont ont rapporter la médaille de bronze par équipe au championnat d'Europe à Antalya en Turquie (arc classique).

Guillaume Toucoulet a obtenu la médaille d'or au championnat paralympique d'Europe à Rome.



LA MEDIATHEQUE

Horaires d'ouverture :

le vendredi de 16 h à 19 h

Nous fermerons au mois d'août mais la médiathèque restera accessible sur rendez-vous au 03 44 09 24 13.

**Réunion des bibliothécaires** du secteur

Le 28 avril nous étions reçues à Guiscard par la médiathèque départementale de l'Oise (MDO) sur le thème de la petite enfance et des publics allophones.

Quelques statistiquesLes fonds

Par rapport à 2024 notre stock de livres s'est enrichi d'une centaine de volumes grâce à des dons et des achats pour arriver à 2430 livres dont 1/3 pour les jeunes. En 2025 la MDO a mis à notre disposition 993 livres, 558 pour les adultes et 435 pour les jeunes.

Nous avons en propre 22 jeux de société.

La MDO nous a prêté 47 DVD pour adultes et 56 DVD pour les jeunes. Le prêt des CD est interrompu à la MDO mais nous en avons encore une cinquantaine à disposition.

Les lecteurs

Le nombre de lecteurs reste stable : 42, 26 jeunes et 16 adultes. Deux sont abonnés à la bibliothèque numérique, c'est peu étant donné le nombre de services gratuits qu'elle fournit.

La fréquentation annuelle est de 645 personnes.

Les prêts

Il y a eu 778 livres empruntés en 2025, 156 par les adultes, 622 par les jeunes. Les deux classes de Maternelle sont venues 5 fois. 2 CD et 18 DVD sont sortis. 18 jeux de société ont été empruntés, pour une première année c'est un succès.

La navette fonctionne jusqu'au 30 juin, n'hésitez pas à réserver des livres et faire le plein pour les vacances.



Association Histoire de...

A vos aiguilles, à vos crochets... Prêt(e)s ? Tricotez !



Les rendez-vous tricot, c'est parti ! Avec des amies, des voisines ou en famille, nous étions une vingtaine à nous retrouver pour une première séance en mai. L'objectif : tricoter afin « d'habiller » les arbres de la place de l'école en octobre à l'occasion de la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein « **Octobre Rose** ».

N'hésitez pas à nous rejoindre et nous aider à relever ce défi. L'association peut vous fournir de la laine, et vous tricotez tranquillement à la maison... ou même au bord de la piscine ou à la plage pendant les vacances !

Prochains rendez-vous collectifs dans la salle à côté de la mairie les jeudis 16 juillet, 20 août et 17 septembre à 18h. Pour tous renseignements, contactez Nathalie au 06 81 02 45 22.

Les bébés lecteurs font une pause. Il n'y



aura pas de lecture en juillet, août et septembre. Reprise le vendredi 2 octobre de 10h30 à 11h30 à la bibliothèque de

Ville. C'est gratuit et ouvert à tous... chaque premier vendredi du mois.

Pensez-y... De nombreux livres pour petits



et grands sont disponibles dans les 3 boîtes à livres du village... Pourquoi ne pas en choisir quelques-uns à

lire cet été ?



Nous vous souhaitons de très bonnes vacances...





OCTOBRE ROSE

Projet solidaire au village

VILLE – Association Histoire de...



CONNAISSEZ-VOUS LE YARN BOMBING ?

C'est une forme de tricot urbain qui consiste à recouvrir arbres et mobilier de rue avec des créations en laine...

Un moyen **original, créatif et chaleureux** d'embellir notre village !



À l'occasion d'**OCTOBRE ROSE**, campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, l'association Histoire de... lance un défi collectif :

"HABILLER"

les arbres de la place de l'école avec des créations en tricot rose !

REJOIGNEZ CETTE BELLE AVENTURE SOLIDAIRE !

Comment participer ?



FAIRE UN DON DE LAINE
(du blanc au bordeaux, en passant par toutes les nuances de rose)



TRICOTER !

- Ouvert à tous : hommes, femmes, enfants
- Débutants bienvenus !

DÉPÔT DES CRÉATIONS



Jusqu'au **JEUDI 1^{ER} OCTOBRE** maximum à la mairie



ACCROCHAGE SUR LES ARBRES



DIMANCHE 4 OCTOBRE

RENDEZ-VOUS TRICOT

(convivialité garantie !)



JEUDI 21 MAI à partir de 18h
Salle à côté de la mairie

Dates suivantes :

- 18 juin
- 16 juillet
- 20 août
- 17 septembre

On tricote, on papote... on passe un bon moment ensemble !



Vous préférez tricoter tranquillement à la maison ?
Pas de souci... on vous fournit la laine !



RENSEIGNEMENTS



Nathalie : 06 81 02 45 22

Ensemble, tricotons du lien...
et du rose !



Association Histoire de... - 60400 VILLE
organise
**UNE SORTIE EN BUS
À PARIS !**



le dimanche 20 septembre 2026

LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- DÉPART À 7H00
place de l'église
- VISITE DE LA CITÉ
DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE
 - Accès aux expositions permanentes et temporaires
 - Séance au planétarium
 - Visite du sous-marin Argonaute
- PIQUE-NIQUE LE MIDI
(à apporter)
- BALADE EN BATEAU-MOUCHE
l'après-midi
- RETOUR PRÉVU
vers 19h00



BON À SAVOIR !
L'association Histoire de... prend intégralement en charge le coût du transport en bus, ce qui permet de proposer cette sortie à un tarif réduit.

TARIFS

Adultes (12 ans et plus)	22€
Enfants (-12 ans)	19€

PLACES LIMITÉES !
Bulletin d'inscription à déposer avant le 10 août 2026, accompagné du règlement par chèque, dans la boîte aux lettres de la mairie.
Chèque à libeller à l'ordre de l'association Histoire de...

RENSEIGNEMENTS :
Nathalie au 06 81 02 45 22

ASSOCIATION HISTOIRE DE... - 60400 VILLE - SORTIE À PARIS Dimanche 20 septembre 2026

Nom :
Prénom :
Adresse mail :
Téléphone :

Nombre d'adultes (12 ans et plus) : x 22 € = €
Nombre d'enfants (-12 ans) : x 19 € = €

TOTAL : €

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de l'association Histoire de...

Bulletin à déposer avant le 10 août 2026 dans la boîte aux lettres de la mairie. **Places limitées !**



Comité des Fêtes de Ville



Retour sur nos manifs de début d'année

Petit retour sur nos derniers évènements : Notre traditionnelle chasse aux œufs a été une nouvelle fois un succès, les enfants étaient là avec le sourire et des friandises plein les poches. S'en est suivi du repas le midi avec l'omelette géante. Moment de partage toujours très apprécié. Nous avons organisé notre repair'café avec le centre social de Lassigny. Il y a également notre première aprem soirée jeux en tout genre : arcade, jeux vidéos, jeux de société et structure gonflable. Une belle première même si nous aurions aimé avoir encore plus de monde, on compte sur vous pour la prochaine qui sera début d'année prochaine, avec des surprises !



Prochaines manifestations

- Les manifestations à venir :
- Les 8,9 10 août 26 : Fête du Village sur le parking de la salle des fêtes : un concert sera organisé le samedi soir avec jambon à la broche, spectacle le dimanche après-midi, un feu d'artifice le dimanche soir, et andouillettes saucisses merguez (programme joint). Une grande tombola (document joint également)
 - Le 6 Septembre 2026 : Brocante qui se tiendra sur le parking de la salle des fêtes, avec restauration et buvette sur place.

A très bientôt, on compte sur vous !
Cindy, Aurélie, Laetitia

Débrief Marché de Ville

Petit debrief également sur notre P'tit Marché car les beaux jours reviennent et nous comptons sur votre présence chaque semaine pour continuer à le faire vivre et perdurer en profitant des produits frais et locaux exposés, sans vous nous ne pourrions pas continuer!

La prochaine animation du marché, sera la tombola d'été.

On se retrouvera ensuite pour la prochaine animation le 15 septembre pour le marché de la rentrée avec toutes les associations de Ville.

Un nouveau primeur est arrivé sur notre marché profitez des légumes de saison

INFOS

Cindy 06 19 83 72 22
Mail : comitedesfetesdeville@gmail.com
Facebook : Comité des fêtes de Ville



LES GALOPINS

L'association des parents d'élèves du regroupement de Passel, Ville et Suzoy

La saison 2025/2026 des Galopins s'achève... et quelle année difficile..

Cette année a été riche en émotions, mais aussi en défis. Le manque de bénévoles disponibles nous a malheureusement contraintes à annuler deux événements qui nous tenaient particulièrement à cœur : l'un de nos deux lotos (l'un des événements qui contribue le plus à nos dons pour les écoles) ainsi que notre bal de promo, qui devait être une grande première.

L'équipe a donné énormément de son temps et de son énergie tout au long de l'année. Aujourd'hui, la fatigue se fait sentir, car organiser toutes ces actions avec un effectif réduit devient de plus en plus difficile, tant moralement que physiquement, au point d'impacter nos vies personnelles.



Notre objectif est pourtant resté le même : offrir de beaux moments aux enfants et financer le matériel ainsi que les projets des écoles. Chaque manifestation, chaque heure de bénévolat et chaque initiative sont pensés pour eux. Comme vous le savez, septembre marque aussi le renouvellement des membres du bureau. Et nous devons vous l'avouer : cette future rentrée nous inquiète. Nous avons peur de ne pas trouver de nouveaux membres motivés et prêts à s'investir. Nous savons tous que nos vies défilent à une vitesse folle, mais lorsque les tâches sont bien réparties entre les membres, l'organisation devient beaucoup plus simple et chacun peut s'investir sans pression. C'est pourquoi nous gardons espoir pour la rentrée et espérons accueillir de nouveaux bénévoles, mais aussi de nouveaux membres au sein du bureau. Même quelques heures dans l'année, avec de l'envie et un réel investissement, peuvent faire une énorme différence.

L'appel est donc lancé : nous sommes à la recherche de notre **FUTUR(E) SECRÉTAIRE**, mais aussi de suppléants si vous souhaitez découvrir le fonctionnement interne d'une association avant de vous engager davantage. Si vous avez à cœur de vous investir pour nos enfants et que vous avez une petite touche de folie (comme Mary et moi 😊), alors n'hésitez pas à nous rejoindre ! Bonne humeur, idées et envie de partager sont les seules qualités indispensables pour faire vivre notre association et préserver cette belle cohésion d'équipe. Sans vous, nous ne pourrions pas continuer à tenir la barque à deux...

Nous souhaitons adresser un immense merci à tous nos bénévoles, à nos anciens qui n'ont même plus d'enfants ou de petits-enfants au sein du RPI mais qui continuent de nous soutenir, à nos nouvelles recrues qui arrivent timidement dans l'équipe, ainsi qu'aux parents, partenaires et participants qui nous ont accompagnées tout au long de cette année. C'est grâce à vous que nous tenons bon.

Un merci tout particulier également à Gaëtan qui, après une année passée à nos côtés au sein des Galopins, est contraint de nous quitter, son fils faisant son entrée au collège à la rentrée 🙋.

Bel été à toutes et à tous, et rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle saison ! 🌞

Mary & Laetitia



Les Galopins de Ville Passel Suzoy



rpilesgalopins@gmail.com



Mary MARTIN PARENTE : Présidente 06 88 43 89 43
Laetitia GUEGAN : Trésorière 06 29 74 94 08



Chers habitants de Ville,

Une page se tourne... Une nouvelle aventure commence

Il est des décisions qui ne se prennent pas à la légère. Après de belles années de partage, de rires et de convivialité, le Foyer Rural de Ville a choisi de mettre un terme à ses activités de **danse tahitienne, zumba, badminton et tennis de table**.

Ces activités ont rythmé la vie de notre association et de notre village. Elles ont permis à chacun de se retrouver, de créer des amitiés, de partager des moments simples mais précieux et de faire vivre le Foyer Rural dans un esprit de bienveillance et de bonne humeur.

Cette page qui se tourne est avant tout l'occasion de dire **merci**.

Un immense merci à **Joséphine**, notre professeure de danse tahitienne, qui a su transmettre bien plus qu'une passion : une énergie communicative, de la générosité et de magnifiques souvenirs. Nos plus sincères remerciements vont également à **Naguine**, qui nous a accompagnés avec enthousiasme et fidélité tout au long de cette belle aventure de «zumba».

À travers cet article, nous souhaitons aussi remercier tous les adhérents, les bénévoles et les personnes qui nous ont fait confiance au fil des années. Sans vous, le Foyer Rural n'aurait jamais connu autant de moments de partage.

Mais si une page se tourne, une autre s'écrit déjà.

Le Foyer Rural souhaite désormais s'orienter vers une nouvelle façon de rassembler les habitants en proposant des **sorties conviviales et ouvertes à tous**. Nous avons envie de partir ensemble à la découverte de **parcs, musées, jardins, villages de caractère, expositions, spectacles et autres lieux riches en patrimoine et en culture**.

Notre souhait est simple : continuer à créer du lien, favoriser les rencontres et offrir à chacun l'occasion de partager de beaux moments, dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Parce qu'au fond, ce qui fait vivre une association ne sont pas seulement les activités qu'elle propose, mais les personnes qui la composent.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour écrire ensemble ce nouveau chapitre de l'histoire du Foyer Rural de Ville.

À très bientôt pour de nouvelles découvertes... et de nouveaux souvenirs à partager

N'hésitez pas à nous contacter : foyer ville60@gmail.com

Les Gais Ville à Joie

Juillet	9	23
Août	VACANCES !	
Septembre	03	17



Entoure les 8 différences entre les deux dessins.





LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE
S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

Pass Sports Citoyen

MON DROIT

15 €

D'AIDE POUR FINANCER
MON ACTIVITÉ SPORTIVE
EN CLUB.*

MON DEVOIR

RESPECTER

LES VALEURS CITOYENNES
DU SPORT DANS LE CADRE
DE MA PRATIQUE SPORTIVE.

POUR LES JEUNES DE
- DE 18 ANS



Des aides financières concrètes pour former les citoyens de demain.
Pass Sports Citoyen, c'est le moment de t'inscrire !

Plus d'informations sur : oise.fr

* VOIR LES CONDITIONS SUR LE SITE OISE.FR



Village Estival

DU 7 AU 23 JUILLET 2026

ACTIVITÉS GRATUITES
DE 13H30 À 18H00
Pour toute la famille



NOAILLES
100^{ème} Village estival
Animations en journée : 15h à 19h
Soirée ciné plein air : 20h à 00h



LE DÉPARTEMENT DE L'OISE ANIME LA RURALITÉ CET ÉTÉ !

Tout le programme sur : oise.fr

RETENEZ LA DATE

50 ANS

DU CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE LASSIGNY

1976 →

FÊTE DES ASSOCIATIONS & DU SPORT

PORTES OUVERTES

— ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE ! —

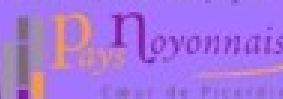
— DATE À RETENIR —

LE SAMEDI

12 SEPTEMBRE 2026

Au campus Inovia à Noyon

1435 Bd Cambronne, 60400 Noyon



formation générale

BAFA

du 17 au 24 Octobre 2026

**Ouvert à tous
à partir de
16ans
Places limitées**

En externat

330€

Renseignements et inscriptions :
03 44 43 51 60
enfance@csclassigny.fr



STAJ Nord Artois
Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons 59300 Valenciennes

nord-artois@staj.asso.fr
03 27 47 29 97
staj-nordartois.com

Au campus Inovia à Noyon

1435 Bd Cambronne, 60400 Noyon

Centre Social et Culturel
Lagny



Pays Noyonnais
Centre de l'Éducation

Approfondissement

BAFA

du 26 au 31 Octobre 2026

**Approfondissement
animer toute l'année**

**Ouvert à tous
à partir de
16ans
Places limitées**

En externat

280€

Renseignements et inscriptions :
03 44 43 51 60
enfance@csclassigny.fr



STAJ Nord Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons 59300 Valenciennes

nord-antois@staj.asso.fr

03 27 47 29 97

staj-nordantois.com

Impayés de Loyer

La clause résolutoire contenue dans un bail, permet de résilier ce dernier notamment dans le cas d'impayés de loyers.

C'est la délivrance d'un commandement de payer par un commissaire de justice (huissier) qui va mettre en œuvre cette clause. A partir de ce moment le locataire aura un délai de 6 semaines ou de 2 mois pour régler totalement sa dette, à défaut, il sera ensuite convoqué devant le tribunal.

Le juge pourra alors soit valider la résiliation du bail et donc prononcer l'expulsion du locataire, soit sous certaines conditions suspendre cette résiliation, le locataire n'étant alors pas expulsé.

L'ADIL informe gratuitement sur les questions juridiques, fiscales, financières et conseils en énergie liés au logement, n'hésitez pas à nous contacter.



Prenez rendez-vous au 03 44 48 61 30 ou scannez ce QR CODE

17 Rue Jean Racine 60000 Beauvais

www.adil60.org



GARANTIE IMPAYES DE LOYERS

EVOLUTION DE LA GARANTIE VISALE EN 2026

La garantie Visale est un cautionnement pour les impayés de loyers Elle est gratuite pour les locataires comme pour les propriétaires. Ses règles évoluent en 2026 et sont applicables à tous les contrats précédemment conclus.

Ce qu'il faut savoir :

- Le loyer est garanti jusqu'au maximum de :
pour l'Oise hors Agglomération Creil Sud Oise :
 - o 1 365 € pour un locataire déclarant des ressources
 - o 680 € pour un étudiantpour l'Agglomération Creil Sud Oise :
 - o 1 575 € pour un locataire déclarant des ressources
 - o 840 € pour un étudiant
- Une éligibilité ciblée autour de l'emploi et des études :
 - o locataires qui sont employés, y compris saisonniers, dans une entreprise de plus de 10 salariés
 - Si vous avez plus de 30 ans, votre salaire ne doit pas excéder 1 710 € nets par mois.
 - o étudiants
 - o alternants
- Si vous disposez déjà du cautionnement Visale, celui-ci prendra fin aux trois ans du contrat (36 mois). Pour en bénéficier à nouveau, il faudra faire preuve, à nouveau, de l'éligibilité du locataire inscrit sur le bail.

Source : <https://www.visale.fr/>

Attention, si vous payez votre loyer 1 jour en retard, la garantie Visale se déclenche quand même, avec toute la procédure de recouvrement et le risque d'expulsion qui s'ensuivent. Il faut donc réfléchir attentivement à son usage et être assidu au paiement de ses loyers en priorité.

SI JE NE SUIS PAS ELIGIBLE :

Pour garantir vos loyers et si personne ne se porte caution pour vous, vous pouvez faire appel à des dispositifs payants pour le locataire : CAUTIONEO <https://www.cautioneo.com/> ou pour le propriétaire (s'il est d'accord) : banques et assurances le proposent.

ADIL 60
17 Rue Jean Racine
60000 Beauvais
Tel 03 44 48 61 30
[www /adil60.org](http://www.adil60.org)

Contactez l'ADIL pour plus d'infos et des infos personnalisées. au 03 44 48 61 30 ou scannez ce QR Code





Votre projet d'acquisition, Notre expertise en financement et en fiscalité

Le choix d'acquérir un bien, que ce soit pour l'occuper ou pour investir, réclame réflexion.

Quand on n'a pas d'expérience ni de spécialiste dans son entourage, c'est toujours délicat de se faire conseiller.

Pourquoi l'ADIL est votre meilleure alliée ?



- Nos conseillers juristes sont spécialistes du droit de l'immobilier et du logement, et disposent d'outils et d'expérience pour analyser le marché immobilier et identifier avec vous les meilleurs modèles de financement,
- Ils sont neutres, salariés d'association d'intérêt général, indépendants de toute forme de commerce,
- Ils connaissent les aides financières nationales et locales : prêt à taux zéro, prime accession verte ou sociale, défiscalisation du locatif...
- Ils peuvent construire avec vous un plan de financement et des argumentaires pour négocier vos prêts
- Et, enfin, leur conseil est gratuit sans limitation du nombre de consultations.

Un seul réflexe : l'ADIL !

ADIL de l'Oise – 17 rue Jean Racine à Beauvais et 43 lieux de permanence sur rendez-vous – 03 44 48 61 30 – contact@adil60.fr



La page nature de Magali



Je vous propose de réaliser une recette facile, avec des fruits de saison : un clafoutis aux mirabelles.

Voici les ingrédients qu'il vous faudra pour 4 personnes :

- 45 gr de beurre
- 55 gr de farine
- 450 gr de mirabelles
- 30 cl de lait
- 3 œufs
- 75 gr de sucre en poudre

Préparation :

- 1) Préchauffer le four à 180°
- 2) Beurrer et fariner un moule et recouvrir le fond avec des mirabelles dénoyautées et coupées en 2.
- 3) Mélanger les œufs battus avec le beurre fondu, la farine, le sucre et le lait.
- 4) Recouvrir les mirabelles avec ce mélange.
- 5) Saupoudrer le dessus avec un peu de sucre roux. (Optionnel)
- 6) Enfourner la tarte pour 25 minutes de cuisson. Prolonger la cuisson de 5 minutes si nécessaire.



MATHS

Les quantités de 1 à 5

☆ Colorie chaque case avec la couleur indiquée par le nombre de lunes.

([1 lune]) (([2 lunes])) ((([3 lunes]))) (((([4 lunes]))) (((([5 lunes])))



3

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Catherine GIMARET (Les Archers / La Bibliothèque) - Bernadette VILLAIN (Les Gais-Ville-à-Joie) - Laëtitia GUEGAN (Les Galopins) - Cindy CRESSON (Le Comité des Fêtes) - Nathalie COLINET (Histoire de...) - Marlyse CHATRIOT (Le Foyer Rural) - Magali (La page Nature) - Christophe CARTON - Marie-José PONT - Morgan ISAAC - Mary MARTIN-PARENTE - Guy ILLOUL - Yoann DEJONGHE - Nathalie COLINET - Jean-François PEDOTTI - Robert PLÉE - Carole CRINON - Mathieu NORMAND - Ingrid CARLIER CASTEX - Margaux CRINON - Eva VANDENBOSSCHE.

Conception et réalisation : Amélie Hulin.

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE - 5, rue de la mairie - 60400 Ville